

Bureau ADVD
Vendredi 11 juillet 2008 - 17h00- Mairie de VAYRAC

Présents :

M. REQUIER	Président - Conseiller Général
M. DESTIC	Conseiller Général
M. BOUCARD	Conseiller Général
M. SALLE	Conseiller Général
M. DELRIEU	Conseiller Général
M. LESTRADE	Conseiller Général
M. LAUNAY	Député
M. BOYER	Sénateur
M. LABORIE	Président de l'EPCI du Pays de Sousceyrac
M. ROUDAIRE	Vice-président de l'EPCI du Pays de Saint-Céré
M. MALLEMOUCHE	Président de l'EPCI Cère et Dordogne
M. PRANGERE	Président de l'EPCI du Pays du Haut Quercy Dordogne
M. LABORIE	Vice-président de l'EPCI du Pays de Martel
M. LIEBUS	Président de l'EPCI du Pays de Souillac
M. CHAMAILLARD	Directeur

Absents :

Néant

Décision collégiale

<ul style="list-style-type: none"> Résultats de l'appel à projets Prévention 2008 du GRSP Midi-Pyrénées 	<ul style="list-style-type: none"> Une lettre sollicitant les raisons du rejet de cofinancement de l'opération sera adressée à M. LEBOEUF, Directeur de la DDASS. <p>Copie en sera faite à Mme LAVERDET, Présidente de notre Conseil de développement, mobilisée sur cette opération.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Etude du projet de nouveaux statuts 	<ul style="list-style-type: none"> De nouvelles modifications sont à apporter, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <u>Article 2 – objet</u> L'objet se devra, sur conseils de l'expert comptable, d'être plus précis afin d'être en concordance avec les différents flux comptables que connaît l'association. <u>Article 6 – composition</u> Supprimer le terme de membres de droit Ne pas faire référence à des sièges <u>Article 11 – bureau</u> Ne pas faire référence à un nombre de membres et de sièges <u>Article 14 – rôle des membres du bureau</u> Simplifier les rôles du secrétaire et du trésorier
<ul style="list-style-type: none"> Etude du projet de contrat de Pays 2008-2013 et ses annexes 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de contrat et ses annexes sont validés par l'assemblée, sous réserve des modifications suivantes <ul style="list-style-type: none"> <u>Page 5, fin du préambule</u> relativiser la dynamique économique briviste et de faire référence au pôle industriel de Biars/Gagnac <u>Page 10, au titre des nouvelles démarches structurantes</u> introduire la couverture des dernières zones territoriales non desservies en haut débit <u>Page 10, au titre des opportunités</u> développer le chapitre relatif au tourisme <u>Page 10, au titre des menaces</u> utiliser la formule phrasée positive et non pas négative
<ul style="list-style-type: none"> Définition du second poste dédié au service "animation du patrimoine" et modalités de recrutement 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de la promotion d'Anne-Marie PECHEUR au poste d'animatrice du patrimoine principale, l'entretien d'embauche formel préconisé par la DRAC sera mené à la rentrée de septembre. D'ici là, Anne-Marie PECHEUR reste au poste d'animatrice adjointe en patrimoine. Une fois la promotion d'Anne-Marie PECHEUR assurée, il sera ouvert un second poste intitulé "culture et patrimoine", répondant aux missions établies dans la fiche de poste étudiée. <p>La voie du recrutement interne sera privilégiée.</p> <p>Le recours à un CDD qui prendrait fin au 31 décembre 2008 est avancé (sous réserve du respect de la réglementation du travail en vigueur) afin de juger à cette échéance de l'intérêt ou non de poursuivre cette mission "culture et patrimoine" sous forme d'un CDI.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Désignation de deux élus (un titulaire et un suppléant) pour siéger au Conseil d'Administration de l'ADEFPAT 	<ul style="list-style-type: none"> L' élu titulaire est Jean-Pierre BOUCARD L' élu suppléant est Jean-Pierre ROUDAIRE
<ul style="list-style-type: none"> Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> M. REQUIER rapporte la teneur des échanges tenus en commission permanente du Conseil Général le matin même au sujet des SCAES, mettant en évidence la volonté du Président MIQUEL de développer en Pays de la vallée de la Dordogne lotoise un seul SCAES.

Après débats et à l'unanimité, les élus du bureau du Pays de la vallée de la Dordogne lotoise souhaitent communiquer au Président du Conseil Général leur volonté de développer non pas un mais deux SCAES qui seraient dès lors établis à l'échelle des deux bassins de vie socio-économiques, constitutifs du Pays de la vallée de la Dordogne lotoise, à savoir :

- à l'ouest du Pays, le territoire des communautés de communes des Pays de Souillac, Martel et Haut Quercy Dordogne,
- à l'est du Pays, le territoire des communautés de communes Cère et Dordogne, du Pays de Saint-Céré et du Pays de Sousceyrac,

les élus locaux étant par ailleurs ouverts à l'adhésion de collectivités locales limitrophes du Pays de la vallée de la Dordogne lotoise aux SCAES qui seront prochainement développés en Pays de la vallée de la Dordogne lotoise.

Fait à Carennac, le 16 juillet 2008

Le Président,

Jean-Claude REQUIER.